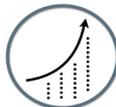


MECENAT ET ET CROWDFUNDING POUR LE SPECTACLE VIVANT

14 heures - 780 €



à distance



9/10 satisfaction

REGLEMENTATION

Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Directeur, Administrateur, Responsable du développement d'une structure dans le domaine du spectacle vivant : compagnie, festival, lieux de diffusion ...

Responsables de structures qui souhaitent diversifier les sources de financements

PRE-REQUIS

Avoir sollicité au minimum une fois du mécénat d'entreprise ou engagé une levée de fonds.

OBJECTIFS

- Connaître les règles qui régissent le mécénat et le crowdfunding
- Rédiger un dossier
- Développer une stratégie de recherche de financements privés des entreprises et des particuliers adaptée à l'activité et la taille de sa structure.

CONTENU DÉTAILLÉ

- Connaître les usages et pratiques du mécénat culturel
- Construire un dossier de présentation du projet et des contreparties efficaces
 - . Présenter le projet; Présenter la structure porteuse du projet
 - . Le projet dans son champ économique
 - . Quel type de partenariat ? Les contreparties proposées au partenaire
 - . Le budget prévisionnel du projet et sa présentation
 - . Les composantes du rapport d'activité
 - . Les pièces comptables du dispositif
 - . La convention de mécénat
- Prospecter les bonnes entreprises sur les bons critères
- Choisir sa stratégie : mécénat, appels à projet, financement participatif... :
 - . Comment ça marche, les conditions de la réussite
 - . Le plan d'action, le calendrier, les moyens
- Rencontres professionnelles pour échanger sur les pratiques du mécénat et du crowdfunding :
 - La direction du mécénat de la Caisse des Dépôts** grand mécène de la musique
 - La direction de KissKissBankBank**, première plateforme pour la création culturelle

INTERVENANT/E EXPERT

Olivier de la Blanchardière est Directeur adjoint chargé du développement aux Dominicains de Haute-Alsace, Centre Culturel de Rencontre.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Budget et financement d'une production de spectacle
- Gestion comptable et financière d'une structure de spectacle vivant

MÉTHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation en visioconférence, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - formation@cagec.fr

www.cagec.fr

<https://www.facebook.com/CagecGestion>

<https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©